Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

3 1 MARS 2023

SAINT GILLES

PAYS DE

CROIX DE VIE

AGGLOMÉRATION

ID: 085-200023778-20230328-DCB2023 03 16-DE



Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération Lors de sa réunion du 28 mars 2023

(en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 21 mars, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents: François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU.

Excusés: Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Dominique MALARY, Philippe MOREAU, Lucien PRINCE.

Pôle d'Entreprises à Brétignolles sur Mer : renouvellement du contrat de location de l'entreprise « AED »

Locataire depuis 2017 d'un bureau de 16 m² et d'un second bureau de 17 m² à l'Hôtel d'Entreprises de Brétignolles sur Mer, « Atlantique Expertises Drones » (AED) verra sa convention d'occupation temporaire s'achever le 2 août 2023.

L'entreprise est spécialisée dans la prise de vue aérienne par drone, et est également centre de formation spécialisé télépilote.

Par courrier reçu le 20 février 2023, son gérant, M. Stéphane RECOQUE, a fait savoir qu'il souhaitait une prolongation de son contrat de location.

Saisis (par anticipation) de la question le 30 novembre 2022, les membres du Groupe de Travail « Développement Economique » ont émis un avis favorable au renouvellement du contrat de location de l'entreprise.

Le Bureau Communautaire.

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-10, L5216-1 et suivants, et L5216-5-I.1°,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020 4 02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau ainsi qu'au Président,

Vu la demande de l'entreprise « Atlantique Expertises Drones » reçue le 20 février 2023,

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Economique » en date du 30 novembre 2022,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

Article 1: d'approuver le renouvellement de la location du module n° 7 (un bureau de 16 m²) et du module n° 8 (un bureau de 17 m²) du Pôle d'Entreprises communautaire de Brétignolles sur Mer, à l'entreprise « Atlantique Expertises Drones » de M. Stéphane RECOQUE, pour une durée de 23 mois, soit du 3 août 2023 au 2 juillet 2025, au tarif mensuel de 422,78 € HT (tenant compte de la réduction de 10 % sur le montant des loyers, applicable dès lors que 2 locaux minimum sont loués), charges communes comprises, dans les conditions prévues dans la convention d'occupation temporaire;

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 31/03/2023 Reçu en préfecture le 31/03/2023

3 1 MARS 2023

ID: 085-200023778-20230328-DCB2023_03_16-DE

Saint Gilles

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'occupation temporaire correspondante et toute pièce s'y rapportant.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :

3 1 MARS 2023

- de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le: 3 1 MARS 2023

Givrand, le 31 mars 2023

Le Président,

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.